

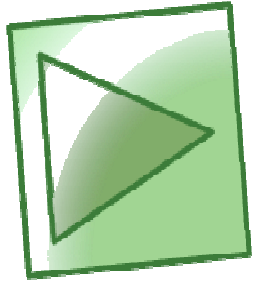
Ville de
Marmande



Achats publics éco-responsables

Accompagnement de collectivités d'Aquitaine

L'exemple de Marmande
JOURNEE
DU MARDI 21 OCTOBRE 2008



Une démarche collective éco citoyenne et participative engagée par la Ville de Marmande dès 2003

Une volonté politique affirmée

- Délibération du 30 juin 2003 pour l'élaboration d'un agenda 21
- Adoption de l'Agenda 21 : Conseil municipal du 14 septembre 2004



UN OUTIL DE CETTE DEMARCHE

L' ACHAT PUBLIC

Pour réussir

- L'engagement politique
- L'adhésion des responsables de services
- L'organisation transversale
- La mise en place de partenariat
- La réussite des premières actions
- Agir concrètement

L'engagement/politique

Délibération n° 2005.K.34 du Conseil Municipal du 16 novembre 2005 portant sur l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la Ville de Marmande

L'action concrète

Pour ce faire, la Ville a utilisé les articles du Code des Marchés Publics 2006 en ce qui concerne l'insertion :

Article 30 : Marchés de Services : 3 marchés dont le support concerne des prestations de travaux

Article 14 : Clauses sociales et environnementales : 1 marché de travaux

Article 15 : Permet aux acheteurs publics de réserver certains marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail : 1 marché de fournitures

L'utilisation de l'article 30

Premier marché : Les prestations support étaient la réfection du port de Marmande et d'une buse : maçonnerie, débroussaillage et remise en état des espaces verts avoisinant et travaux de peinture
(2007 : terminé)

Deuxième marché : Les prestations support étaient la mise en place de clôtures autour des postes de relevage Marmande
(2007 : terminé)

Troisième marché: groupement d'acheteurs publics Ville et Communauté de Communes du Val de Garonne : Les prestations support sont divisées en deux lots : Lot n° 1 : Distribution des journaux institutionnels – Lot n° 2 : Entretien des Espaces Verts
(En cours)



Les éléments intégrés dans le dossier de consultation

Public concerné par ce dispositif

Publics en difficulté à savoir :

- _ Jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- _ Demandeurs d'emploi ayant au minimum 12 mois d'inscription à l'ANPE dans les douze derniers mois, 24 mois dans les 36 derniers mois
- _ Bénéficiaires des minimas sociaux
- _ Personnes reconnues travailleurs handicapés

Les éléments intégrés dans le dossier de consultation

- Statut des personnes embauchées
- Les personnes auront le statut de salariés de l'entreprise ou de l'association et dépendront totalement de son fonctionnement avec les droits et obligations qui s'y rattachent.
- Le candidat retenu informera semestriellement la Ville de Marmande des contrats de travail réalisés ainsi que de toute rupture de contrat. Un bilan intermédiaire de l'action pourra être demandé. (fait)

Les éléments intégrés dans le dossier de consultation

- Démarche d'insertion et d'accompagnement à l'emploi
La notion de parcours d'insertion

La logique de la démarche consiste à apporter au public visé, des compétences techniques, une expérience professionnelle incluant les liens interprofessionnels (esprit d'équipe, liens hiérarchique) et le rythme de travail. Les candidats devront expliquer clairement quels seront les moyens mis en œuvre pour accompagner les personnes tant sur les aspects professionnels que sur les aspects sociaux de leur situation et dans la recherche d'emploi.

Les éléments intégrés dans le dossier de consultation

- Contrôle de l'exécution du marché
- Dans le cadre de la démarche d'insertion, le candidat retenu s'engage à informer la Ville de Marmande de l'ensemble des contrats passés.
- Chaque année, un bilan reprenant les informations suivantes sera transmis à la commune :
 - _ Un état nominatif du personnel employé, précisant l'âge
 - _ Une situation de chaque employé à sa date d'embauche (niveau de qualification, situation familiale, projet professionnel ou de formation)
 - _ Le nombre d'heures effectuées par chaque personne
 - _ Une situation de chaque employé quittant la structure précisant les qualifications obtenues, formations effectuées, les raisons du départ, les solutions post insertion trouvées

Les critères de choix des deux premiers marchés

- La pertinence de la démarche d'insertion (l'expérience du candidat dans le domaine similaire, les qualifications du personnel d'encadrement, la nature des contrats de travail des permanents et des salariés en insertion, la qualification des salariés permanents amenés à encadrer les personnes en insertion, la formation proposée aux salariés, la dispositif d'accompagnement et de soutien socioprofessionnel envisagé, les moyens matériels prévus pour la réalisations des prestations) (60 %)
- Le coût du dispositif d'insertion sociale et professionnelle : 40 %

Résultats

- **Résultats de la consultation des deux premiers marchés**
: un seul candidat a répondu : une association d'insertion professionnelle à laquelle le marché a été attribué.

Troisième marché

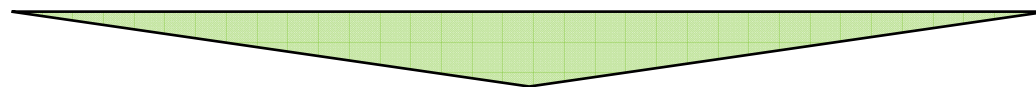


Éléments du tableau technique

Marché à bons de commandes annuel reconductible 3 fois (durée maximale 4 ans)

Ville de Marmande	MINI en euros HT	MAXI en euros HT
PRESTATION N°1- Insertion professionnelle ayant pour thème la distribution de journaux institutionnels	2 000	6 000
PRESTATION N° 2 – Insertion professionnelle ayant pour thème l’entretien des espaces vert	40 000	100 000

Communauté de Communes	MINI en euros HT	MAXI en euros HT
PRESTATION N°1- Insertion professionnelle ayant pour thème la distribution de journaux institutionnels	14 000	37 500
PRESTATION N° 2 – Insertion professionnelle ayant pour thème l’entretien des espaces verts	30 000	100 000



Éléments du règlement de consultation du troisième marché

La description détaillée des critères est la suivante :

-Prix : 40% :

Pour l'application du critère "prix des prestations d'insertion » , il sera tenu compte du coût de l'insertion établi par les candidats dans le cadre de l'annexe 1 à l'acte d'engagement portant coût d'insertion professionnelle.

- Valeur technique : 30%

Pour l'application du critère « Valeur technique », seront pris en compte :

- la notice explicative décrivant le dispositif d'insertion envisagé et les modalités de son suivi, ainsi que le dispositif d'accompagnement personnalisé.

- la notice explicative décrivant les moyens déployés pour l'accomplissement des missions « supports »

- Délai d'exécution : 30%

Pour l'application du critère « Délai d'exécution », seront pris en compte : les engagements en matière de délais pris par les candidats dans la notice explicative décrivant les moyens déployés pour l'accomplissement des missions « supports

Résultats

- Résultats de la consultation : deux candidats ont répondu : un candidat a été déclaré non conforme au regard de l'absence de certains prix sur le lot n° 2.
 - Le deuxième pli est présenté en groupement d'association d'insertion : une pour la réalisation des prestations relatives au lot n° 1 et la seconde pour les prestations relatives au lot n° 2.
- Constat en octobre 2008 après 7 mois d'exécution : Les prestations relatives au lot n° 1 ne posent aucun problème. Par contre il s'est avéré que le cahier des charges du lot n° 2 a été mal rédigé et que les résultats observés ne correspondent pas aux résultats attendus notamment au niveau du coût de l'insertion



Utilisation de l'article 14
Marché de Travaux d'extension et de restructuration de l'Ecole
Maternelle HERRIOT à Marmande -

LES ELEMENTS INTEGRES DANS LE DOSSIER DE CONSULTATION

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, la Ville de Marmande a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement des entreprises a fin:

- d'informer les entreprises soumissionnaires, des dispositifs d'insertion,**
- de proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion avec le concours des organismes spécialisés,**
- de réaliser, à partir de la connaissance de la date prévisionnelle de démarrage des travaux, des actions de formation professionnalisante préalables à l'embauche, en lien avec les financeurs publics de la formation professionnelle.**
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par les lots du marché.**
- de suivre l'application de la clause et d'évaluer ses effets sur l'accès à l'emploi en liaison avec les entreprises.**

Utilisation de l'article 14
Marché de Travaux d'extension et de restructuration de l'Ecole Maternelle
HERRIOT à Marmande -

- Dans le cadre de son engagement, plusieurs formes de participation ont été offertes aux entreprises :
- ➡ 1ère option : le recours à la sous traitance avec une entreprise d'insertion ;
- ➡ 2ème option : le recours à un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire ;
- ➡ 3ème option : l'embauche directe, qui peut se traduire par , soit, le recrutement direct de demandeurs d'emplois, soit, le recrutement de jeunes dans le cadre de contrats en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation).

Eléments du règlement de consultation

A l'occasion de l'exécution du marché, concernant les lots n° 1, 4, 9 et 10, l'entreprise attributaire s'engage à réserver 5 % du temps total du travail nécessaire à la production des prestations, sachant que la main d'œuvre représente, par hypothèse 50 % du montant du marché (du lot).

Cet engagement représente :

- pour le Lot 1 : 50 % du montant de l'offre attribué à la part main-d'œuvre
- pour le lot 4 : 50 % du montant de l'offre attribué à la part main-d'œuvre
- pour le lot 9 : 40 % du montant de l'offre attribué à la part main-d'œuvre
- pour le lot 10 : 60 % du montant de l'offre attribué) la part main-d'oeuvre

Résultat de la consultation

- Résultats de la consultation : Toutes les entreprises candidates à chacun des lots concernés, ont répondu favorablement et se sont engagées sur l'insertion professionnelle
- Réunion avec les quatre entreprises le 20 octobre 2008 pour mise au point sur le choix de l'option retenue : toutes choisissent l'option 2: Mutualisation des heures d'insertion (recours à une association intermédiaire) soit un total sur 4 lots de 380 h environ comme suit :
- Lot n° 1 - Gros-Œuvre démolition : engagement sur environ 1 mois soit à peu près 165 heures d'insertion pour un montant de 2.478,44 € HT
- Lot n° 4 - Menuiseries Extérieures/Serrurerie : 81 heures d'insertion pour un montant de 1.217 € HT
- Lot n° 9 - Chauffage/VMC/Plomberie Sanitaire : 84 heures pour un montant de 1.265,18 € HT
- Lot n° 10 - peinture/Revêtement de sol souple : 50 heures d'insertion pour 752,45 € HT
- Un bilan de l'insertion sera effectué à la fin du chantier (dans huit mois, soit fin juin 2009)

LE BILAN

- Le choix des travaux support est décisif pour la réussite
- Le partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion, prise en compte du parcours professionnel
- Les entreprises se sont engagées sans difficultés dans ce partenariat
 - pas de surcoût (contexte économique?)
 - accompagnement des entreprises dans la démarche par le service
 - toutes ont choisi de travailler avec une association d'insertion (pas de recrutement direct)

Et demain

- Réflexion sur le marché de fourniture des repas dans les restaurants scolaires (prise en compte de la nature différente des entreprises soumissionnaires)
- Pas encore d'engagement sur l'utilisation de l'article 53 Difficulté de respecter l'obligation de lier les critères de choix avec l'objet du marché



Principales évolutions sur le plan organisationnel au cours de l'accompagnement et travaux réalisés – progrès réalisés et difficultés rencontrées

Organisation des équipes, gestion de projet et groupes de travail

Progrès réalisés

- Travail en commun plus fréquent entre la chargée de mission agenda 21 et la responsable du service Marchés publics, ainsi qu'avec certains agents de services divers.
- Partenariat et concertation avec la Communauté de communes du Val de Garonne
- Travail effectué en concertation avec l'adjointe au Maire, chargée de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion
- Partenariat avec les organismes qui oeuvrent dans le domaine de la formation et de l'insertion

Difficultés rencontrées

- **Le souci de la priorité du bon achat du point de vue technique est dur à concilier avec le souci d'intégrer « en plus » des clauses ou des critères d'insertion sociale**
- Motiver les tiers, Maîtres d'Œuvre par exemple, sur la nécessité d'inclure des clauses sociales dans les dossiers de consultation.

Travaux en matière de marchés durables

Progrès réalisés

- Prise de conscience de l'ensemble des agents de la collectivité des enjeux des marchés publics en termes de développement durable
- Volonté politique affirmée

Difficultés rencontrées

- Recherche et échange d'information
- Disponibilité pour définir les critères de choix environnementaux les plus pertinents
- Nouveauté pour les entreprises qui découvrent cet aspect du développement durable que concerne l'insertion sociale.
- Rédaction des dossiers de consultation afin que les objectifs attendus soient atteints à la conclusion du marché.

En conclusion, la démarche amorcée par la Ville depuis deux ans en matière d'insertion sociale se révèle, très positive dans son ensemble.